

Patrick Peugeot  
La Cimade  
64, rue Clisson  
75013 PARIS

Paris, le 29 avril 2012

Monsieur le Président,

Vous m'avez saisi de questions importantes en matière de politique de l'immigration, et je vous remercie de me donner cette occasion d'exprimer les principes qui conduisent mes orientations et mes propositions en ce domaine.

La politique d'immigration est à mon sens trop souvent associée à la question du respect de la laïcité et des traditions culturelles et religieuses. Je récusé toute attitude qui attise les tensions, car nous ne pouvons que récolter les fruits amers de cette propension. Depuis quelques années, des populations ont été ostracisées, de mauvais parallèles ont été fait, en érigeant la délinquance en toile de fond.

Ces réserves faites, admettons qu'aucun gouvernement ne peut renoncer à reconduire à la frontière des immigrés en situation irrégulière. Des accords bilatéraux permettent actuellement de mener ces reconduites, mais il est de fait que les mécanismes ne fonctionnent pas bien alors même que le coût, humain et financier, en est exorbitant. Nous avons besoin d'une véritable politique migratoire européenne, que je tiens à promouvoir si je suis élu Président de la République. Cela exigera une harmonisation des critères, notamment de la politique des visas, et le renforcement des moyens de l'agence FRONTEX chargée des frontières extérieures de l'Union. Nous devons également organiser un grand sommet entre l'Union européenne et les BRICS (Brésil-Russie-Inde-Chine-Afrique du Sud) pour formaliser une nouvelle alliance entre l'Europe et les pays émergents, dont l'objectif sera de tendre à sortir des populations de la pauvreté. Une taxe sur les transactions financières, dont 10 % du produit serait affecté à l'aide au développement, s'inscrit dans cette démarche.

La lutte contre l'immigration illégale passera par l'aide au développement. Nous le savons, les immigrants viennent avant tout avec l'espoir de voir leurs conditions de vie s'améliorer et de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. La « politique du chiffre », dans ce domaine comme dans bien d'autres, est malsaine, et débouche sur un échec. Je suis pour la régularisation des sans-papiers qui sont en situation de travailler, d'avoir un logement, de payer des impôts et qui maîtrisent le français. Il faut reconnaître la vérité de leur situation dans la société française. Je demande simplement des critères justes, objectifs, clairs et connus de tous, dans le respect des engagements internationaux de notre pays.

Les personnes migrantes sont souvent des personnes en situation de souffrance : leurs demandes d'accueil ne doivent pas être traitées de manière «expéditive». L'examen des demandes requiert des précautions et un peu de temps. Les conditions d'accueil des réfugiés devraient par ailleurs être améliorées, c'est certain. Nous devons mettre en œuvre des moyens plus adaptés, tant en personnel d'accueil qu'en logements d'accueil prioritaire. J'entends, en outre, que les examens des demandes soient réalisés sur le fondement de critères clairs. Le recours doit être effectif et suspensif en toutes circonstances. La France doit se mettre en conformité avec ses engagements européens et internationaux.

Ce souci de clarté et de justice doit, de même, animer les pouvoirs publics dans la politique de délivrance des visas. Dans le cas des couples binationaux par exemple, les contrôles qui portent sur la vie privée sont destinés à détecter les risques de mariages blancs. Je consens que le droit au séjour et à l'entrée des étrangers doit pouvoir mieux prendre en compte la protection de la vie privée des couples et des familles binationales. Mais la délivrance de plein droit que vous évoquez, susciterait l'abandon de toute limitation de durée et de tout contrôle de fond. Le droit au séjour et à l'entrée des étrangers doit être clarifié : les critères doivent être transparents, clairs, objectifs et ne laisser aucune place au pouvoir arbitraire.

L'asile a par ailleurs pour but d'éviter des violations graves des droits humains. Nous devons donner aux personnes bénéficiant du droit d'asile, alors qu'elles ont souvent tout perdu dans leur pays, le droit de se reconstruire et de s'insérer pleinement dans la société qui les accueille; ce qui comporte évidemment la capacité d'accès à l'emploi.

Enfin, j'attache une grande importance à la situation des étrangers qui résident en situation régulière en France depuis plus de 10 ans, souvent pleinement intégrés dans la vie locale et associative. Ils payent des impôts, travaillent... Les pouvoirs publics doivent leur reconnaître droit de cité par l'accès au droit de vote pour des élections locales. Mais être éligible est une autre affaire: nous ne saurions accorder aux étrangers non communautaires plus de droits qu'aux étrangers ressortissants de l'Union européenne, seulement éligibles aux élections municipales mais qui ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

